



# Rapport de gestion 2008

Fondation collective Vita  
Rapport de gestion 2008

fondation collective  
vita



# Table des matières

Rapport du Président du conseil de fondation	2
Rapport du Président du comité de placement	4
Bilan	6
Compte d'exploitation	7
Annexe	10
1 Bases et organisation	10
2 Membres actifs et rentiers	11
3 Nature de l'application du but	11
4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes, continuité	12
5 Risques actuariels/ couverture de risques/ degré de couverture	12
6 Explications relatives aux placements et au résultat net des placements	15
7 Explications relatives à d'autres positions du bilan et au compte d'exploitation	20
8 Demandes de l'autorité de surveillance	22
9 Autres informations relatives à la situation financière	22
10 Événements postérieurs à la date du bilan	23
Rapport de l'organe de contrôle au conseil de fondation	24

## La préservation du capital comme objectif suprême

Le proverbe «Il y a des limites à tout» constitue une lapalissade largement acceptée et peu remise en cause. Néanmoins, la crise qui sévit sur les marchés financiers nous a douloureusement fait prendre conscience que les vérités absolues sont facilement oubliées.

Les mises en garde formulées avant que la crise n'éclate ont été tacitement ignorées par ceux-là même qui clament aujourd'hui haut et fort «Je l'ai toujours dit». Il y a deux ans, si quelqu'un avait fixé comme objectif suprême d'une institution de prévoyance la «préservation du capital», il aurait été blackboulé de droite à gauche comme homme politique et démis de ses fonctions comme responsable des ventes de solutions LPP pour son entreprise. Et encore en septembre 2007, la politique largement prônée a ordonné un objectif de croissance du capital de 2,75% comme taux d'intérêt minimal pour la prévoyance professionnelle, ce qui a entraîné une augmentation des engagements des caisses de pension et des fondations collectives et une baisse correspondante du taux de couverture.

On s'est alors rappelé une deuxième lapalissade: il ne faut pas vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué. En particulier, il ne faut pas espérer qu'il se mette ensuite dans la ligne de tir du tir effectué trop tôt (décision en matière de taux d'intérêt). La discussion sur les cotisations d'assainissement pourrait aujourd'hui être menée à un niveau de 2,75% supérieur si on avait pu procéder à une rémunération a posteriori au lieu d'une décision de taux a priori – et contribué ainsi en conséquence à la préservation du capital. Fi du subjonctif – le vin est tiré, il s'agit maintenant de trouver les solutions appropriées.

La Fondation collective Vita (Vita) n'a pas été épargnée l'année dernière par l'évolution des marchés des actions et des capitaux. Vous pourrez néanmoins constater ci-après à quel point elle était bien préparée aux événements qu'elle n'avait pas prévus non plus, à quel point ses fondements sont solides, et appréhender la manière dont elle a su garder la tête hors de l'eau pendant la crise qui a sévi sur les marchés financiers.

### Test grandeur nature du dispositif de sécurité

La distinction obtenue par Vita en 2007 pour son excellente solvabilité et sa sécurité de premier ordre transparaît dans le dernier classement publié sur les fondations collectives en matière de détérioration du taux de couverture – Vita relève des institutions qui se sont le mieux sorties d'affaire, ce qui peut tout au moins être considéré comme un signe positif.

### Effet de l'évaluation

Eu égard à l'objectif à long terme de la prévoyance professionnelle, ni les fluctuations des cours du marché, ni les directives comptables d'évaluation ne doivent influencer les décisions. L'accent doit être mis sur l'équilibrage en temps opportun des valeurs patrimoniales réellement existantes (actifs) et des engagements (passifs). Pour un taux d'obligations supérieur à 50%, comme le prévoit Vita dans son allocation des actifs, l'estimation correcte du risque de défaut de paiement et la prise en compte des pronostics d'inflation sont plus importants que la valeur de marché momentanée des titres à revenu fixe, telle que prévue par les normes comptables de Swiss GAAP RPC 26. Une telle méthode d'évaluation entraîne des distorsions de valeur involontaires à court terme, provoquées par les exagérations des marchés des capitaux et peu utiles au final.

### **Importance du risque structurel**

Grâce à la séparation entre les risques de décès, d'invalidité, de longévité et les risques de placement, Vita n'affiche aucun engagement vis-à-vis des bénéficiaires de rentes dans son bilan. Cela réduit le risque structurel, le rend mieux contrôlable, constitue un atout par rapport à d'autres caisses de pension semi-autonomes et accroît la transparence. Lorsqu'il s'agit d'estimer comment gérer le découvert, l'avantage du modèle Vita s'avère un critère important pour l'évaluation des éventuelles mesures d'assainissement.

### **Distinction entre préservation du capital et accroissement du capital**

Au cours des derniers mois, mais aussi pour les mois à venir, la préservation du capital a nettement gagné en importance parmi les objectifs à atteindre. Chez Vita, la distinction entre préservation du capital et accroissement du capital a marqué plus fortement que jamais les prises de décisions du conseil de fondation et du comité de placement ainsi que la gestion circonspecte des affaires.

En dépit d'un découvert de 87,4% au 31 décembre 2008 et de l'épuisement des réserves de fluctuation de valeurs, la difficile année 2008 comporte néanmoins quelques signes positifs. Désormais, de larges couches de la population sont davantage sensibilisées à l'énorme importance que revêt une prévoyance professionnelle adoptant une attitude extrêmement responsable face aux risques. En outre, certaines insuffisances structurelles et réglementaires ont été clairement mises en évidence. A l'avenir, tous les acteurs devraient pouvoir appréhender ces dernières de manière plus détendue.

Le nouveau défi que doit relever Vita consiste dans l'équilibre entre préservation du capital, élargissement de la capacité de risque par la reconstitution des réserves de fluctuation et un rétablissement opportun du taux de couverture de 100% minimum. Les autorités de surveillance et les pouvoirs politiques peuvent apporter une contribution non négligeable par la définition de conditions-cadres adéquates. Et qui sait, Vita peut peut-être profiter de la faiblesse des marchés des actions pour renforcer sa part en actions, nécessaire à l'accroissement du capital, et reconstituer ainsi rapidement ses réserves de fluctuation.

Au vu des enseignements tirés de la crise financière, cette nouvelle humilité contribue à enrichir le vocabulaire de la langue qui caractérise le partenariat éprouvé entre Zurich et la Fondation collective Vita et à marquer plus fortement que précédemment la communauté de pensée et d'action à tous les niveaux.

Peter E. Naegeli  
Président du conseil de fondation

## La Fondation collective Vita affirme sa position dans le tourbillon de la crise qui sévit sur les marchés financiers

### La crise des marchés financiers provoque la fonte du taux de couverture

L'année 2008 a été l'année boursière la plus mauvaise depuis 1871, date à partir de laquelle les rendements des actions sont indiqués avec fiabilité. Au niveau international, les marchés des actions ont perdu entre 30% (en Suisse) et 70% (sur les marchés émergents). La crise du crédit provoquée par la crise de l'immobilier aux Etats-Unis s'est accentuée pour se traduire – en dépit de toutes les tentatives de sauvetage de la part des banques centrales et des gouvernements – par une sévère récession mondiale. La crise des marchés financiers a provoqué la fonte du taux de couverture de toutes les caisses de pension. Celui de la Fondation collective Vita (Vita) est également passé sous la barre des 90%. Toutefois, au regard de la très bonne situation structurelle de départ de Vita – elle n'affiche par exemple aucun engagement vis-à-vis de bénéficiaires de rente dans son bilan –, il n'y a pas lieu de s'inquiéter.

### La performance 2008

Début 2008, Vita a commencé à abandonner sa stratégie de placement très conservatrice (seulement 15% d'actions) pour adopter une stratégie plus raisonnable à long terme visant 21% d'actions: pour 2008, l'allocation stratégique des actifs reposait sur 18% d'actions. En raison de la très mauvaise situation sur les marchés des actions, le comité de placement a même décidé en cours d'année de maintenir tactiquement la proportion d'actions en-dessous de ce niveau. Avec -11,38%, la performance enregistrée s'est pourtant fortement inscrite à la baisse. En 2008, la large diversification prônée par Vita n'a pas non plus payé, car toutes les valeurs ont chuté, non seulement celles des actions, mais aussi celles des obligations convertibles, des matières premières, des placements immobiliers à l'échelle mondiale, des hedge funds, des obligations d'entreprise et du private equity. Seules les obligations suisses dans lesquelles Vita a continué d'investir la majeure partie de ses placements, ainsi que les hypothèques et l'immobilier en Suisse ont affiché une évolution positive. Grâce à ses décisions tactiques, le comité de placement a réalisé une petite surperformance sur pratiquement toutes les catégories de placement. En outre, la pertinence de la sélection des titres effectuée par les gestionnaires actifs mandatés par Zurich Fondation de placement pour gérer le capital de Vita a permis de limiter les pertes: avec seulement -11,38%, Vita se positionne relativement bien par rapport à ses pairs.

### Réexamen de la stratégie de placement

Les événements particuliers qui ont marqué la mauvaise année 2008 ont incité à repenser une fois de plus la stratégie de placement de Vita. Il ressort de l'examen de la stratégie de placement que, si une année comme 2008 est très regrettable, nos prévisions de rendement étaient toutefois très faibles comparées aux performances historiques, de sorte que la prise en compte des performances très négatives de 2008 s'est traduite par un rapprochement entre les rendements historiques et nos prévisions. En outre, du fait du fort recul des marchés des actions, ces dernières sont maintenant relativement bon marché. Pour finir, la capacité de risque de Vita ne relève pas uniquement de son taux de couverture, mais aussi de la bonne situation structurelle initiale, de sorte que nous ne renoncerons pas à la stratégie nouvellement définie pour le long terme dès la première année, aussi mauvaise soit-elle. Le comité de placement a toutefois utilisé plus largement de sa marge de manœuvre tactique que pendant une année normale.

### **Perspectives pour 2009**

Après l'effondrement de 2008, les marchés des actions semblent avoir repris pieds en 2009. La crise sur les marchés financiers s'est apaisée, mais le risque persiste que la récession ne débouche sur une dépression plus durable. Les gouvernements et les banques centrales continuent de mettre tout en œuvre pour prévenir un tel scénario. La lutte contre la récession pourrait toutefois entraîner la réapparition d'anciennes menaces bien connues des marchés des obligations, car l'approvisionnement bon gré mal gré de l'économie en quantités énormes de liquidités cache des tendances inflationnistes. La crise des marchés financiers et les mesures pour y remédier entraînent un déplacement des risques: les valeurs nominales apparaissent désormais à moyen terme plus risquées que les valeurs réelles.

Thorsten Hens  
Président du comité de placement

# Bilan

## Actif

en CHF	31.12.2008	31.12.2007
<b>Placements</b>		
Liquidités	184.629.599,57	245.233.204,67
Autres avoirs en compte courant	24.497.553,20	14.226.052,65
Comptes courants des employeurs	73.572.693,21	50.595.458,03
Autres créances	16.045.918,45	4.749.611,48
Placements collectifs – obligations	3.670.394.567,00	2.862.393.581,00
Placements collectifs – actions	1.043.298.688,00	924.316.090,00
Placements collectifs – immobilier	617.093.236,00	362.793.182,00
Placements collectifs – alternatifs	647.386.949,41	551.968.409,00
Placements hypothécaires	715.176.917,95	492.304.248,95
<b>Total Placements</b>	<b>6.992.096.122,79</b>	<b>5.508.579.837,78</b>
Comptes de régularisation actifs	15.854.835,53	9.337.532,03
<b>Total de l'actif</b>	<b>7.007.950.958,32</b>	<b>5.517.917.369,81</b>
<b>Dettes</b>		
Prestations de libre passage	111.546.436,06	76.658.792,50
Autres dettes	1.032.191,60	188.676,00
<b>Total Dettes</b>	<b>112.578.627,66</b>	<b>76.847.468,50</b>
Comptes de régularisation passifs	236.242.467,17	191.518.219,15
Réserves de contributions des employeurs	111.329.779,15	73.993.456,23
<b>Capitaux de prévoyance et provisions techniques</b>		
Capital de prévoyance des assurés actifs	7.348.194.313,34	4.998.326.027,09
Mesures spéciales des caisses de prévoyance	3.141,30	72.812.419,38
Fonds libres des caisses de prévoyance	139.699.213,19	36.887.163,45
<b>Total Capitaux de prévoyance et provisions techniques</b>	<b>7.487.896.667,83</b>	<b>5.108.025.609,92</b>
Réserves de fluctuation de valeurs	0,00	67.482.616,01
<b>Capital de la fondation et fonds libres</b>		
Capital de la fondation	50.000,00	50.000,00
Résultat de l'année en cours	-940.146.583,49	0,00
<b>Total Capital de la fondation et fonds libres</b>	<b>-940.096.583,49</b>	<b>50.000,00</b>
<b>Total du passif</b>	<b>7.007.950.958,32</b>	<b>5.517.917.369,81</b>

## Passif

# Compte d'exploitation

en CHF	1.1.–31.12.2008	1.1.–31.12.2007
<b>Cotisations et apports ordinaires et autres</b>		
Contributions d'épargne	579.204.144,85	392.922.741,15
Contributions de risque	181.109.058,40	127.802.259,50
Contributions destinées au supplément dû au renchérissement	7.639.124,20	5.279.854,30
Contributions au fonds de garantie	3.443.038,00	3.253.684,25
Contributions destinées aux frais administratifs	70.629.154,75	50.452.574,10
Contributions destinées au rachat de rentes de vieillesse	-1.297,75	2.357,70
Primes uniques et rachats	728.309.403,30	1.580.540.189,15
Apports dans les fonds libres des caisses de prévoyance	10.858.997,83	8.334.892,75
Apports dans les mesures spéciales des caisses de prévoyance	691.279,00	22.771.264,12
Apports dans les réserves de contributions des employeurs	19.001.576,33	21.543.851,92
<b>Total Cotisations et apports ordinaires et autres</b>	<b>1.600.884.478,91</b>	<b>2.212.903.668,94</b>
<b>Prestations d'entrée</b>		
Apports de libre passage	653.277.001,05	480.773.045,30
Remboursement de versements anticipés pour la propriété du logement	6.257.891,10	2.971.216,80
<b>Total Prestations d'entrée</b>	<b>659.534.892,15</b>	<b>483.744.262,10</b>
<b>Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée</b>	<b>2.260.419.371,06</b>	<b>2.696.647.931,04</b>
<b>Prestations réglementaires et versements anticipés</b>		
Rentes de vieillesse	-33.273.393,80	-15.594.080,70
Rente de survivants	-3.933.693,05	-2.102.733,80
Rentes d'invalidité	-30.080.351,40	-16.593.391,15
Prestations en capital à la retraite	-95.973.275,00	-78.426.517,35
Prestations en capital en cas de décès et d'invalidité	-25.501.920,00	-17.563.475,33
<b>Total Prestations réglementaires et versements anticipés</b>	<b>-188.762.633,25</b>	<b>-130.280.198,33</b>
<b>Prestations de sortie</b>		
Prestations de libre passage en cas de sortie	-1.052.139.510,75	-676.884.473,40
Versements anticipés pour la propriété du logement / divorce	-69.877.925,60	-49.837.804,70
Réserve mathématique d'invalides à la résiliation du contrat	-1.765.566,75	-1.626.978,25
<b>Total Prestations de sortie</b>	<b>-1.123.783.003,10</b>	<b>-728.349.256,35</b>
<b>Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés</b>	<b>-1.312.545.636,35</b>	<b>-858.629.454,68</b>
Report	947.873.734,71	1.838.018.476,36

en CHF	1.1.-31.12.2008	1.1.-31.12.2007
Report	947.873.734,71	1.838.018.476,36
<b>Dissolution / constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contributions des employeurs</b>		
Constitution du capital de prévoyance des assurés actifs	-609.800.467,85	-1.581.368.588,14
Dissolution / Constitution de mesures spéciales des caisses de prévoyance	83.559.378,15	-22.771.264,12
Constitution de fonds libres des caisses de prévoyance	-95.109.654,98	-8.334.892,75
Constitution de réserves de contributions des employeurs	-19.001.576,33	-21.543.851,92
Rémunération du capital d'épargne	-204.587.848,60	-117.867.861,60
Rémunération des mesures spéciales, des fonds libres des caisses de prévoyance	-2.117.107,40	-1.551.244,25
<b>Total Dissolution / constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contributions des employeurs</b>	<b>-847.057.277,01</b>	<b>-1.753.437.702,78</b>
<b>Produits de prestations d'assurance</b>		
Prestations sous forme de rentes	67.287.438,25	34.290.205,65
Prestations d'assurance en capital	10.633.752,80	8.203.618,57
Prestations d'assurance libération du paiement des primes	23.570.800,40	18.827.803,50
Prestations d'assurance réserve mathématique d'invalides	1.765.566,75	1.626.978,25
Parts d'excédents résultant de contrats d'assurance	27.880.135,50	33.416.957,00
<b>Total Produits de prestations d'assurance</b>	<b>131.137.693,70</b>	<b>96.365.562,97</b>
<b>Charges d'assurance</b>		
Primes d'assurances	-259.377.477,35	-183.534.687,90
Apports uniques aux assurances	-165.525.060,75	-91.176.314,50
Contributions au fonds de garantie	-3.553.688,35	-2.779.886,50
<b>Total Charges d'assurance</b>	<b>-428.456.226,45</b>	<b>-277.490.888,90</b>
<b>Résultat de l'activité d'assurance</b>	<b>-196.502.075,05</b>	<b>-96.544.552,35</b>
Report	-196.502.075,05	-96.544.552,35

en CHF	<b>1.1.–31.12.2008</b>	1.1.–31.12.2007
Report	-196.502.075,05	-96.544.552,35
<b>Résultat net des placements</b>		
Intérêts	9.650.749,63	9.910.624,11
Rémunération des réserves de contributions des employeurs	-1.408.875,10	-928.532,75
Résultat des placements collectifs – obligations	24.718.663,12	-15.267.550,43
Résultat des placements collectifs – actions	-666.135.429,01	11.091.319,99
Résultat des placements collectifs – immobilier	-91.607.953,97	-27.594.899,82
Résultat des placements alternatifs	-113.056.300,31	25.203.459,55
Intérêts hypothécaires	21.159.052,87	13.488.037,14
Frais d'administration des placements	-86.059,39	-200.431,40
Frais d'administration des placements hypothèques	-1.863.118,10	-1.131.561,05
<b>Total Résultat net des placements</b>	<b>-818.629.270,26</b>	<b>14.570.465,34</b>
<b>Autres produits</b>		
Produits de prestations fournies	-198.107,30	83.647,10
Dissolution de ducroire	0,00	183.390,00
<b>Total Autres produits</b>	<b>-198.107,30</b>	<b>267.037,10</b>
<b>Autres charges</b>		
Constitution de ducroire	-518.645,00	0,00
<b>Total Autres charges</b>	<b>-518.645,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Frais administratifs</b>	<b>-4.495.901,46</b>	<b>-2.514.394,26</b>
<b>Produit avant constitution des réserves de fluctuation de valeurs</b>	<b>-1.020.343.999,07</b>	<b>-84.221.444,17</b>
Dissolution des réserves de fluctuation de valeurs	80.197.415,58	84.221.444,17
<b>Excédent des produits</b>	<b>-940.146.583,49</b>	<b>0,00</b>

# Annexe

## 1 Bases et organisation

Forme juridique	fondation au sens des art. 80 et suiv. CC
Constitution de la fondation	13 juin 2003
Première inscription au registre du commerce	17 septembre 2003
Acte de fondation (dernière adaptation)	novembre 2008
Règlement de prévoyance	novembre 2008
Règlement relatif à la constitution des réserves de fluctuation de valeurs et pour d'autres réserves	novembre 2006
Règlement de liquidation partielle	novembre 2007
Système de primauté	Primauté des cotisations
Enregistrement	OFAS no C1.0116
Fonds de garantie	oui

### 1.1 But

La fondation a pour but de réaliser la prévoyance professionnelle obligatoire des salariés et des employeurs en cas d'invalidité et de vieillesse et, en cas de décès, en faveur de leurs survivants. La prévoyance est réalisée avant tout dans les limites de la LPP et de ses dispositions d'application. La fondation peut pratiquer une prévoyance excédant les prestations minimales fixées par la loi, y compris des prestations d'assistance dans des cas difficiles de maladie, d'accident, d'invalidité ou de chômage.

Le conseil de fondation désigne les personnes habilitées à signer sous réserve, toutefois, que seule la signature collective à deux est autorisée.

### 1.2 Organes de gestion et autres fonctions

Nom	Fonction
Peter E. Naegeli (Président, représentant des employeurs)	Conseil de fondation (organe suprême)
Beat Brunner (représentant des employeurs; à partir du 1.7.2008)	
Pascal Forster (représentant des employeurs)	
Kurt Hauser (représentant des salariés)	
Adriano Imfeld (représentant des employeurs)	
Udo Kaiser (représentant des salariés)	
Marco Keller (représentant des salariés)	
Bruno Mast (représentant des salariés)	
Beatrice Mürset (représentante des employeurs)	
Werner Odermatt (représentant des salariés)	
Cyrrill M. Schneider (représentant des employeurs, jusqu'au 31.03.2008)	
Peter E. Naegeli (Président)	Comité du conseil de fondation
Adriano Imfeld	
Marco Keller	

Nom	Fonction
Monica Schiesser Aeberhard	Secrétaire du conseil de fondation
Thorsten Hens (Président)	Comité de placement
Pascal Forster	
Ivo Furrer (jusqu'au 02.06.2008)	
Hansjörg Germann	
Guy Miller (à partir du 22.9.2008)	
Beat Kaufmann (Administrateur)	Direction
Stefan Th. Meier (Assistant de direction)	
Willi Thurnherr, Mercer (Switzerland) AG, Zurich	Expert agréé en matière de prévoyance professionnelle
PricewaterhouseCoopers SA, Bâle	Organe de contrôle
Zurich Compagnie d'Assurances SA, Zurich	Comptabilité/gestion
Office fédéral des assurances sociales, Berne	Surveillance

### 1.3 Employeurs affiliés

	31.12.2008	31.12.2007
Nombre d'employeurs affiliés	16.565	12.370

## 2 Membres actifs et rentiers

	31.12.2008	31.12.2007
Assurés actifs	104.661	73.128
Assurés en incapacité de gain	3.674	2.746
Rentes de vieillesse	2.469	1.214
Rentes d'enfants de retraités	43	19
Rentes de conjoint	338	187
Rentes d'orphelin	179	75
Rentes temporaires en cas de décès	1	1
Rentes d'invalidité	2.127	1.503
Rentes d'enfants d'invalides	615	378

## 3 Nature de l'application du but

La fondation a rempli son but lorsque des employeurs s'affilient à elle par un contrat d'adhésion. C'est sur la base de ce dernier que la caisse de prévoyance est instituée.

Le comité de caisse approuve le règlement de prévoyance mis en vigueur par le conseil de fondation. Dans le plan de prévoyance, le comité de caisse définit le genre et l'étendue des prestations de prévoyance, les contributions des assurés et de l'employeur ainsi que les dispositions spécifiques à la prévoyance. Le règlement et le plan de prévoyance sont mis en vigueur par le comité de caisse.

Les charges de la prévoyance sont en principe financées par les salariés et l'employeur, ce dernier assumant au minimum 50% des frais.

## 4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes, continuité

### 4.1 Confirmation de la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26

La comptabilité, l'inscription au bilan et l'évaluation sont régies selon les dispositions du code des obligations (CO) et de la LPP. Les comptes annuels constitués du bilan, du compte d'exploitation et de l'annexe reflètent la situation financière effective au sens de la législation relative à la prévoyance professionnelle et correspondent aux prescriptions de la Swiss GAAP RPC 26.

### 4.2 Principes comptables et d'évaluation

Les principes d'évaluation ci-après ont été appliqués sans changement au 31 décembre 2008.

Liquidités	valeur nominale
Créances et prêts	valeur nominale ./. corrections de valeurs nécessaires
Placements collectifs	valeur boursière
Placements alternatifs	valeur boursière
Placements hypothécaires	valeur nominale
Comptes de régularisation actifs et passifs	valeur nominale
Conversions de monnaies étrangères	aux cours du jour

## 5 Risques actuariels/couverture de risques/degré de couverture

### 5.1 Nature de la couverture de risques/réassurance

La fondation a conclu avec Zurich Compagnie d'Assurances sur la Vie SA un contrat d'assurance vie collective afin de couvrir les risques actuariels de décès et d'invalidité ainsi que le rachat des prestations de vieillesse. La fondation est preneur d'assurance et bénéficiaire. Une différence entre les prestations de vieillesse selon le plan de prévoyance et les conditions prévues par le contrat d'assurance doit être assumée par la fondation. Cette différence doit être financée par le produit des placements.

### 5.2 Explication des actifs et passifs de contrats d'assurance

Les réserves mathématiques afférentes aux engagements de rentes résultant du contrat d'assurance vie collective conclu avec Zurich Compagnie d'Assurances sur la Vie SA ne sont pas portées au bilan. Elles se répartissent comme suit:

en CHF	31.12.2008	31.12.2007
<b>Réserve mathématique relative aux bénéficiaires de rentes</b>		
Rentes de vieillesse	546.613.690	260.811.249
Rentes d'enfants de retraités	456.392	230.392
Rentes d'invalidité	204.085.597	147.747.075
Rentes d'enfants d'invalides	7.939.543	3.860.485
Rentes d'orphelin	3.538.194	1.529.001
Rentes de conjoint	56.695.706	31.473.612
Rentes temporaires en cas de décès	22.856	0
Libération du paiement des primes	177.456.720	133.054.747
<b>Total</b>	<b>996.808.698</b>	<b>578.706.561</b>

### 5.3 Développement et rémunération du capital d'épargne

en CHF	2008	2007
Rémunération du capital d'épargne obligatoire	2,75%	2,50%
Rémunération du capital d'épargne subobligatoire	2,75%	2,25%
<b>Capital d'épargne au début de l'année</b>	<b>4.998.326.027</b>	<b>3.299.089.577</b>
<b>Constitution du capital d'épargne</b>		
Contributions d'épargne	579.204.145	392.922.741
Contributions d'épargne AI	23.570.800	18.827.804
Sommes de rachat	128.727.695	70.851.943
Apports provenant de mesures spéciales	2.060.082	2.647.247
Prestations d'entrée PLP	653.277.001	480.773.045
Prestations de sortie PLP	-1.052.139.511	-676.884.473
<i>Différence à la sortie selon l'art. 17 LFLP</i>	114.386	95.664
Versements anticipés pour la propriété du logement / divorce	-69.877.926	-49.837.805
Remboursement des versements anticipés	6.257.891	2.971.217
Prestations en capital au décès	-25.501.920	-17.563.475
<i>Prestations de la compagnie d'assurance</i>	10.633.753	8.173.231
Prestations en capital à la retraite	-95.973.275	-78.426.517
Rachat de rentes de prestations vieillesse, pour survivants et d'invalidité	-165.525.061	-91.176.315
<i>Différence du rachat de rentes</i>	17.428.513	10.953.282
<b>Total</b>	<b>12.256.574</b>	<b>74.327.589</b>
<b>Reprises de portefeuilles d'assureurs antérieurs</b>	<b>597.521.626</b>	<b>1.507.040.999</b>
<b>Reprise de la fondation collective Progressa Pool<sup>1)</sup></b>	<b>1.535.502.238</b>	<b>0</b>
<b>Rémunération du capital d'épargne</b>	<b>204.587.849</b>	<b>117.867.862</b>
<b>Capital d'épargne à la fin de l'année</b>	<b>7.348.194.313</b>	<b>4.998.326.027</b>
<b>dont avoirs de vieillesse selon la LPP</b>	<b>4.282.336.683</b>	<b>2.910.547.416</b>

<sup>1)</sup> cf. annexe point 9.2

#### 5.4 Développement et rémunération des mesures spéciales des caisses de prévoyance

en CHF	2008	2007
Rémunération des mesures spéciales	1,50%	1,50%
<b>Mesures spéciales</b>		
Mesures spéciales début de l'année	72.812.419	49.009.458
Apports dans les mesures spéciales		
<i>provenant des reprises de contrats</i>	2.060.082	31.167.481
<i>provenant des contributions (corrections de l'année précédente)</i>	13.288	338
<i>provenant de la reprise de la fondation collective Progressa <sup>1)</sup></i>	12.805.659	0
Prélèvement sur les mesures spéciales		
<i>pour des sorties de contrats</i>	-1.382.091	-5.744.001
<i>pour l'amélioration des prestations de prévoyance</i>	-2.060.082	-2.647.247
<i>pour un transfert sur les fonds libres des caisses de prévoyance</i>	-84.250.657	0
Corrections de la différence	0	-5.306
Rémunération des mesures spéciales	4.523	1.031.698
<b>Mesures spéciales fin de l'année</b>	<b>3.141</b>	<b>72.812.421</b>

Suite aux modifications légales intervenues dans le cadre de la 1<sup>re</sup> révision de la LPP, il n'est plus nécessaire d'affecter des fonds aux mesures spéciales ou de réserver à cet effet des fonds fournis antérieurement. Début 2008, conformément aux recommandations de l'autorité de surveillance (Bulletin de la prévoyance professionnelle n° 90), la fondation a transféré intégralement les mesures spéciales dans les fonds libres des caisses de prévoyance, à la date de référence du 1<sup>er</sup> janvier 2008. Le solde actuel de CHF 3141,30 s'explique par des mutations rétroactives qui n'ont pas encore pu être traitées définitivement.

#### 5.5 Développement et rémunération des fonds libres des caisses de prévoyance

en CHF	2008	2007
Rémunération des fonds libres	1,50%	1,50%
<b>Fonds libres</b>		
Fonds libres début de l'année	36.887.163	28.032.724
Apports dans les fonds libres		
<i>provenant des reprises de contrats</i>	9.212.564	9.621.300
<i>par les employeurs</i>	6.125.034	3.814.314
<i>provenant du transfert des mesures spéciales</i>	84.250.657	0
<i>provenant de la reprise de la fondation collective Progressa<sup>1)</sup></i>	24.144.717	0
Prélèvement sur les fonds libres		
<i>provenant des sorties de contrats</i>	-4.478.492	-1.236.341
<i>pour l'amélioration des prestations de prévoyance</i>	-18.554.906	-3.864.323
Corrections de la différence	-109	-58
Rémunération des fonds libres	2.112.584	519.547
<b>Fonds libres fin de l'année</b>	<b>139.699.212</b>	<b>36.887.163</b>

<sup>1)</sup> cf. annexe point 9.2

### 5.6 Résultat de l'expertise actuarielle du 15 juin 2009

L'expert agréé en matière de prévoyance professionnelle constate dans son expertise du 15 juin 2009 que la Fondation collective Vita affiche un découvert, que les engagements financiers ne sont couverts que partiellement et qu'ainsi la stratégie de placement choisie ne correspond pas à sa capacité de risque.

Avec prise de position du 15 juin 2009 il confirme en outre que les mesures prévues (cf. annexe point 9.2) pour l'assainissement du découvert correspondent à l'art. 65d LPP et que, selon les estimations, le degré de couverture peut atteindre un niveau de 100% dans le délai fixé de cinq à dix ans. Le concept d'assainissement est jugé efficace au sens de l'art. 41b, al. 2, OPP 2.

Les détails de l'expertise actuarielle au 31 décembre 2008 et la prise de position en ce qui concerne le concept d'assainissement peuvent être consultés auprès de la direction.

### 5.7 Degré de couverture selon l'art. 44, al. 2, OPP 2

D'une manière générale, un découvert existe lorsque, à la date de référence du bilan, le capital de prévoyance théoriquement nécessaire selon les calculs actuariels n'est pas couvert par la fortune de prévoyance disponible.

en CHF	31.12.2008	31.12.2007
<b>Fortune de prévoyance disponible</b>		
Fortune brute (total de l'actif)	7.007.950.958	5.517.917.370
./. Dettes	-112.578.628	-76.847.469
./. Comptes de régularisation passifs	-236.242.467	-191.518.219
./. Réserves de contributions des employeurs	-111.329.779	-73.993.456
<b>Total</b>	<b>6.547.800.084</b>	<b>5.175.558.226</b>
<b>Capital de prévoyance actuariel</b>	<b>7.487.896.668</b>	<b>5.108.025.610</b>
<b>Degré de couverture selon l'art. 44, al. 2, OPP 2</b>	<b>87,4%</b>	<b>101,3%</b>

### 5.8 Parts d'excédents résultant de contrats d'assurance

Durant l'exercice écoulé, la Fondation collective Vita a reçu de la part de Zurich Compagnie d'Assurances sur la Vie SA des parts d'excédents pour un montant de CHF 27,9 millions. Afin de réduire le découvert de la fondation, les parts d'excédents 2008 ont été entièrement créditées au compte d'exploitation de la fondation.

## 6 Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

### 6.1 Organisation de l'activité de placement, règlement de placement

En sa qualité d'organe de direction, le conseil de fondation assume la responsabilité des placements. Il a réglé l'organisation de la gestion de fortune et les compétences des services mandatés dans les directives et règlements suivants:

- Directives de placement, y compris règlement d'organisation du comité de placement (novembre 2007)

Le conseil de fondation définit la stratégie de placement et, pour ce faire, est soutenu dans ses activités par le comité de placement à titre consultatif. Le conseil de fondation a délégué à l'administrateur et au comité de placement la mise en œuvre de la stratégie de placement ainsi que la surveillance des placements.

**Mandats,  
gérants de fortune,  
banque dépositaire**

«Zurich» fondation de placement Banque Sarasin & Cie SA Capvis Equity Partners AG	Placements collectifs
Zurich Compagnie d'Assurances SA	Hypothèques
Swiss Banking Institute	Conseil en placement
Banque Julius Baer & Cie SA, Zurich	Banque dépositaire

### 6.2 Extension des possibilités de placement selon l'art. 59 OPP 2

La possibilité d'investir dans des placements alternatifs est prévue dans les directives de placement de novembre 2007. Au cours de l'exercice écoulé, cette possibilité a été mise à profit lors d'investissements dans des placements en hedge funds (8,18%), en matières premières (1,14%) et dans des placements private equity (0,1%). Pour les placements private equity, l'engagement maximal confirmé s'élève à EUR 12.000.000.

L'adaptation de la stratégie réalisée en 2007, de même que la décision initiale d'étendre les possibilités de placement se fondent sur des études de l'Université de Zurich qui indiquent que l'extension des possibilités de placement permet de réduire les risques inhérents à la stratégie de placement globale. Dans ses conclusions de l'année 2007, PPCmetrics SA a aussi attesté à la Fondation collective Vita que la stratégie de placement est en accord avec la capacité de risque et correspond aux notions empiriques et théoriques. En raison de la crise qui sévit sur les marchés financiers, le conseil de fondation a examiné la stratégie de placement. Les études de l'Université de Zurich ont alors été actualisées. En vertu de la présente expertise, le conseil de fondation est convaincu que la réalisation du but de la prévoyance est garantie selon l'appréciation du total des actifs et des passifs en fonction de la situation financière effective ainsi que de la structure et du développement attendu de l'effectif des assurés d'après les connaissances actuelles.

### 6.3 Valeur cible et calcul de la réserve de fluctuation de valeurs

en CHF	31.12.2008	31.12.2007
<b>Réserve de fluctuation de valeurs – valeur cible</b>		
Valeur cible en % des engagements de prévoyance	10,0%	8,0%
Réserve de fluctuation de valeurs – valeur cible en CHF	748.789.667	408.642.049
<b>Réserve de fluctuation de valeurs – valeur effective</b>		
Réserve de fluctuation de valeurs au début de l'année	67.482.616	151.704.060
Reprise de la fondation collective Progressa <sup>1)</sup>	12.714.800	0
Dissolution / constitution des réserves de fluctuation de valeurs	-80.197.416	-84.221.444
<b>Réserve de fluctuation de valeurs – valeur effective fin de l'année</b>	<b>0</b>	<b>67.482.616</b>
Différence réserve de fluctuation de valeurs par rapport à la valeur cible	748.789.667	341.159.433

La méthode de calcul de la valeur cible afférente à la réserve de fluctuation de valeurs est définie dans les directives de placement. Elle se fonde sur des considérations économique-financières et tient compte de la situation et des attentes actuelles. Dans le cadre de l'adaptation de la stratégie de placement et au vu des calculs effectués par PPCmetrics SA et l'Université de Zurich, la valeur cible a été relevée à 10% des engagements de prévoyance.

<sup>1)</sup> cf. annexe point 9.2

#### 6.4 Présentation des placements par catégories de placement

	31.12.2008		Stratégie	Marges tactiques		Limite OPP 2
	en CHF	en %		Minimum	Maximum	
<b>Liquidités</b>						
Comptes courants bancaires, Poste	184.629.600	2,68%	1,00%	0,00%	5,00%	100%
<b>Total</b>	<b>184.629.600</b>					
<b>Placements collectifs – obligations</b>						
Obligations CHF	2.267.026.025	32,96%	31,50%	23,00%	40,00%	100%
Obligations CHF Étranger	321.681.974	4,68%	4,25%	3,00%	5,50%	30%
Obligations EUR	140.195.905	2,04%	2,00%	1,50%	3,00%	20%
Obligations Crédit 100	701.801.302	10,20%	9,25%	6,00%	13,00%	20%
Obligations convertibles Global	239.689.361	3,48%	4,00%	1,50%	6,50%	20%
<b>Total</b>	<b>3.670.394.567</b>	<b>53,36%</b>	<b>51,00%</b>	<b>30,00%</b>	<b>70,00%</b>	
<b>Placements collectifs – actions</b>						
Actions Suisse	407.482.136	5,92%	6,50%	2,00%	11,00%	30%
Actions Étranger	635.816.552	9,24%	11,00%	5,00%	15,00%	25%
<b>Total</b>	<b>1.043.298.688</b>	<b>15,17%</b>	<b>17,50%</b>	<b>7,50%</b>	<b>25,00%</b>	
<b>Placements collectifs – immobilier</b>						
Immobiliers – Habitat Suisse	478.637.069	6,96%	7,00%	4,00%	8,50%	50%
Immobiliers – Habitat Étranger	138.456.167	2,01%	3,00%	1,50%	4,50%	5%
<b>Total</b>	<b>617.093.236</b>	<b>8,97%</b>	<b>10,00%</b>	<b>5,50%</b>	<b>10,00%</b>	
<b>Placements collectifs – alternatifs</b>						
Hedge Fund CHF	562.903.127	8,18%	8,50%	5,00%	12,00%	*
Private Equity	6.081.369	0,09%	0,50%	0,00%	1,00%	*
Commodity Fund CHF	78.402.453	1,14%	1,50%	1,00%	2,50%	*
<b>Total</b>	<b>647.386.949</b>	<b>9,41%</b>	<b>10,50%</b>	<b>6,00%</b>	<b>14,50%</b>	
<b>Placements directs</b>						
Hypothèques	715.176.918	10,40%	10,00%	9,00%	11,00%	75%
<b>Total</b>	<b>715.176.918</b>					
<b>Total des placements</b>	<b>6.877.979.958</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>			
<b>Actifs opérationnels</b>						
Autres avoirs en compte courant	24.497.553					
Avoir de contributions des employeurs	73.572.693					
Autres avoirs	16.045.918					
Comptes de régularisation actifs	15.854.836					
<b>Total de l'actif</b>	<b>7.007.950.958</b>					

\* art. 59 OPP 2

	31.12.2008		Stratégie	Marges tactiques		Limite OPP 2
	en CHF	en %		Minimum	Maximum	
<b>Limites globales selon l'OPP 2</b>						
Valeurs réelles (art. 55 let. b)	1.660.391.924	24,10%				70%
Actions (art. 55 let. c)	1.049.380.057	15,30%				50%
Débiteurs étrangers (art. 55 let. d)	1.403.368.542	20,40%				30%
Monnaies étrangères (art. 55 let. e)	1.238.641.807	18,00%				30%

### 6.5 Instruments financiers dérivés en cours

Au cours de l'exercice écoulé, la Fondation collective Vita n'a procédé à aucun placement dans des instruments financiers dérivés au sens de l'art. 56a OPP 2.

### 6.6 Valeurs de marché et cocontractants des titres en securities lending

Au cours de l'exercice écoulé, aucun titre n'a été prêté.

### 6.7 Explications du résultat net des placements

en CHF	2008	2007
<b>Intérêts</b>		
Intérêts sur comptes bancaires	3.763.247	4.627.940
Intérêts sur avoirs des clients	11.388.058	7.904.509
Intérêts provenant des reprises de contrats	1.346.061	1.194.299
Intérêts moratoires et autres intérêts passifs	-6.846.615	-3.816.124
Rémunération des réserves de contributions des employeurs	-1.408.875	-928.533
<b>Total</b>	<b>8.241.875</b>	<b>8.982.091</b>
<b>Placements collectifs – obligations</b>		
Obligations CHF	159.372.823	-5.626.853
Obligations CHF Étranger	16.216.264	-5.521.111
Obligations EUR	-4.001.876	2.916.678
Obligations Crédit 100	-37.544.858	-9.725.910
Obligations convertibles Global	-109.323.690	2.689.646
<b>Total</b>	<b>24.718.663</b>	<b>-15.267.550</b>
<b>Placements collectifs – actions</b>		
Actions Suisse	-161.648.650	-6.095.951
Actions Étranger	-504.486.779	17.187.271
<b>Total</b>	<b>-666.135.429</b>	<b>11.091.320</b>
Report	-633.174.891	4.805.861

en CHF	2008	2007
Report	-633.174.891	4.805.861
<b>Placements collectifs – immobilier</b>		
Immobiliers – Habitat Suisse	19.204.072	14.814.280
Immobiliers – Habitat Étranger	-110.812.026	-42.409.180
<b>Total</b>	<b>-91.607.954</b>	<b>-27.594.900</b>
<b>Placements collectifs – alternatifs</b>		
Hedge Fund CHF	-84.256.554	12.900.175
Commodity Fund CHF	0	0
<b>Total</b>	<b>-84.256.554</b>	<b>12.900.175</b>
<b>Placements directs</b>		
Placements alternatifs (Sarasin commodities)	-28.799.747	12.303.284
Hypothèques	21.159.053	13.488.037
<b>Total</b>	<b>-7.640.694</b>	<b>25.791.321</b>
<b>Frais de gestion de fortune</b>		
Frais bancaires, ticket fee	-86.059	-200.432
Gestion de fortune hypothèques	-1.863.118	-1.131.561
<b>Total</b>	<b>-1.949.177</b>	<b>-1.331.993</b>
<b>Résultat net des placements</b>	<b>-818.629.270</b>	<b>14.570.464</b>
<b>Performance nette (MWR*)</b>	<b>-11,38%</b>	<b>0,24%</b>

\* Money Weighted Rate of Return; performance d'un portefeuille avec prise en compte des entrées et sorties de capitaux au cours de la période d'évaluation

Les frais de gestion de la fortune afférents aux placements collectifs sont imputés par les prestataires directement aux différents groupes de placement. Les commissions de gestion imputées au total en 2008 par la «Zurich» fondation de placement, la Banque Sarasin & Cie SA et Capvis Private Equity s'élèvent à CHF 15,02 millions.

## 6.8 Explications des placements auprès des employeurs et des réserves de contributions des employeurs

en CHF	2008	2007
Intérêt moratoire comptes courants des employeurs	4,00%	4,00%
<b>Comptes courants des employeurs</b>		
Compte courant des employeurs (brut)	74.588.872	50.595.458
./. du croire	-1.016.179	-497.534
<b>Total net</b>	<b>73.572.693</b>	<b>50.097.924</b>

en CHF	2008	2007
Rémunération des réserves de contributions des employeurs	1,50%	1,50%
<b>Réserves de contributions des employeurs</b>		
Réserves de contributions des employeurs au début de l'année	73.993.456	51.521.072
Apports dans les réserves de contributions des employeurs		
<i>provenant des reprises de contrats</i>	8.076.920	16.546.626
<i>par les employeurs</i>	29.223.188	22.471.558
<i>provenant de la reprise de la fondation collective Progressa <sup>1)</sup></i>	16.925.871	0
Prélèvement sur les réserves de contributions des employeurs		
<i>provenant des sorties de contrats</i>	-3.248.427	-3.882.211
<i>par les employeurs</i>	-15.050.103	-13.592.121
Rémunération des réserves de contributions des employeurs	1.408.875	928.533
<b>Réserves de contributions des employeurs fin de l'année</b>	<b>111.329.779</b>	<b>73.993.456</b>

<sup>1)</sup> cf. annexe point 9.2

## 6.9 Réglementation contractuelle de la rétrocession

Les fonds de prévoyance de la fondation collective Vita sont investis surtout dans des groupes de placement (placements collectifs) de la «Zurich» fondation de placement. Pour l'exploitation des différents groupes de placement resp. des fonds institutionnels institués Zurich Invest SA (compagnie de gestion pour la «Zurich» fondation de placement) est indemnisé par les fonds institutionnels (cf. point 6.7). Aucune rétrocession ne sera payée. Par l'investissement dans des placements collectifs de la «Zurich» fondation de placement, la fondation collective Vita participe à la fondation de placement.

En rapport avec l'investissement en matières premières (Commodities) il existe entre la fondation commune Vita et Zurich Invest SA une convention (valable dès le 19 juin 2006), que Zurich Invest SA sera indemnisé par la conservation partielle d'une rétrocession pour ses services en rapport avec ces placements. Cette convention a été ratifiée le 16 mai 2007 et soumise à l'autorité de surveillance. Pendant l'exercice passé Zurich Invest SA a gardé des rétrocessions en volume de CHF 218527 en tant qu'indemnisation et remboursé à la fondation collective Vita CHF 437054.

## 7 Explications relatives à d'autres positions du bilan et au compte d'exploitation

### 7.1 Comptes de régularisation passifs

en CHF	31.12.2008	31.12.2007
Paiement anticipé de cotisations	140.286.238	96.426.881
Paiements entrés pas encore traités	41.069.080	51.244.053
Reprises de contrats et autres régularisations	54.887.149	43.847.286
<b>Comptes de régularisation passifs total</b>	<b>236.242.467</b>	<b>191.518.220</b>

## 7.2 Répartition des contributions d'épargne, de risque et autres en contributions des employeurs et contributions des salariés

Pour des raisons techniques liées au système, la répartition en cotisations des employeurs et des salariés ne peut pas être faite dans le compte d'exploitation. La répartition approximative de toutes les contributions est mentionnée ci-après à des fins d'information.

	2008 en CHF	2008 en %	2007 en CHF	2007 en %
<b>Contributions d'épargne</b>				
Contributions d'épargne des salariés	269.525.986	46,5%	183.887.843	46,8%
Contributions d'épargne des employeurs	309.678.159	53,5%	209.034.898	53,2%
<b>Total</b>	<b>579.204.145</b>		<b>392.922.741</b>	
<b>Contributions de risque et autres contributions</b>				
Contributions de risque et autres contributions des salariés	119.845.499	45,6%	82.187.921	44,0%
Contributions de risque et autres contributions des employeurs	142.973.578	54,4%	104.602.809	56,0%
<b>Total</b>	<b>262.819.078</b>		<b>186.790.730</b>	
<b>Contributions globales</b>				
Contributions globales des salariés	389.371.485	46,4%	266.075.764	45,9%
Contributions globales des employeurs	452.651.737	53,6%	313.637.707	54,1%
<b>Total</b>	<b>842.023.222</b>		<b>579.713.471</b>	

## 7.3 Prestations réglementaires

En rapport avec les reprises de contrats d'entreprises nouvellement affiliées, les retraités (rentes de vieillesse, pour survivants et d'invalidité) n'ont en partie été transférés à la Fondation collective Vita que dans le courant de l'année. Jusqu'à leur transfert à la Fondation collective Vita, les rentes ont été versées par les anciennes institutions de prévoyance. Les rentes comptabilisées dans le compte d'exploitation n'incluent dès lors que les prestations versées par la Fondation collective Vita.

En accord avec les anciennes institutions de prévoyance, les contributions au fonds de garantie sont décomptées par les institutions de prévoyance, sur la base des rentes versées.

## 7.4 Financement des coûts liés aux risques et des autres coûts

en CHF	2008	2007
<b>Contributions destinées aux coûts liés aux risques et frais administratifs</b>	<b>262.819.078</b>	<b>186.790.730</b>
<b>Coûts liés aux risques et frais administratifs</b>		
Primes d'assurances	-259.377.477	-183.534.688
Contributions au fonds de garantie	-3.553.688	-2.779.887
Charges supplémentaires pour le rachat de rentes de vieillesse	-17.428.513	-10.953.282
Frais administratifs	-4.495.901	-2.514.394
<b>Total</b>	<b>-284.855.579</b>	<b>-199.782.251</b>
<b>Sous-financement / surfinancement</b>	<b>-22.036.501</b>	<b>-12.991.521</b>

En vertu de la décision du conseil de fondation du 21 février 2005, il n'est perçu à partir de l'année 2006 aucune contribution pour la différence entre les prestations de vieillesse selon le plan de prévoyance et les conditions prévues par le contrat d'assurance. Le sous-financement entraîné par la perte de recettes ainsi occasionnée doit être compensé par le revenu des placements.

## 8 Demandes de l'autorité de surveillance

Dans le résultat de sa vérification du 21 novembre 2008 portant sur le rapport 2007, l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) a confirmé un rapport 2007 dénué de remarques.

## 9 Autres informations relatives à la situation financière

### 9.1 Découvert / explication des mesures prises

Au cours de l'exercice écoulé, un découvert se dessinait déjà. Le conseil de fondation s'est donc penché relativement tôt sur ce problème et a pris dès 2008 les mesures suivantes à titre de mesures immédiates:

- Intensification du controlling de la situation financière
- Poursuite de la stratégie de placement
- Baisse au 1<sup>er</sup> janvier 2009 de la rémunération des avoirs de vieillesse surobligatoires à 1,5% (0,5% en-dessous du taux minimal LPP)
- Baisse au 1<sup>er</sup> janvier 2009 de la rémunération des comptes de contrat (fonds libres des caisses de prévoyance, réserve de contributions des employeurs, avoir sur le compte de primes) à 1%
- Introduction systématique de la déduction de découvert selon le chiffre 17 du contrat d'adhésion

Conformément aux dispositions légales, le conseil de fondation a élaboré et validé un concept d'assainissement qui a également été approuvé par l'expert agréé en matière de prévoyance professionnelle. Le concept d'assainissement précise comment la fondation entend de nouveau atteindre dans les sept prochaines années un taux de couverture d'au moins 100%. Des objectifs intermédiaires ont également été définis, et les mesures seront adaptées selon que les résultats sont inférieurs ou supérieurs à ces objectifs. En 2009, aucune mesure supplémentaire ne sera mise en œuvre. A compter de 2010, les mesures appliquées partiellement déjà en 2009 seront maintenues ou complétées comme suit:

- La déduction de découvert sera appliquée strictement à la résiliation du contrat d'adhésion.
- La rémunération des avoirs de vieillesse surobligatoires sera baissée de 0,5% par rapport au taux minimal LPP. La rémunération s'élève à 0% au minimum et à 1,5% au maximum.
- La rémunération des comptes de contrat (fonds libres des caisses de prévoyance, réserve de contributions des employeurs, avoir sur le compte de primes) sera baissée de 1,0% par rapport au taux minimal LPP. La rémunération s'élève à 0% au minimum et à 1,0% au maximum.
- Les caisses de prévoyance n'ont droit à utiliser leurs fonds libres que pour des réserves d'assainissement. Ne sont pas prises en compte les décisions du comité de caisse entrées en vigueur avant le 15.06.2009.
- Si l'écoulement des capitaux dépasse la norme habituelle, en outre prélèvements pour l'encouragement à la propriété du logement (amortissement des hypothèques) sont limité temporairement.

Si les objectifs intermédiaires pour l'assainissement ne seront pas atteints resp. ne se trouveront pas dans le couloir définis (moins 1% / plus 2%), le concept d'assainissement prévoit d'examiner durcissement des mesures resp. assouplissement des mesures. Si la limite inférieure du couloir des objectifs sont atteint les avoirs de vieillesse surobligatoires et les comptes de contrat seront rémunérés à 0%.

Le concept d'assainissement prévoit de plus de réclamer des contributions d'assainissement et de baisser dans le cadre de la LPP le taux minimal LPP sous la limite fixée par la LPP, si le résultat reste inférieur à 5% resp. le degré de couverture tombe au dessous de 85%.

Selon la prise de position de l'expert agréé en matière de prévoyance professionnelle du 15 juin 2009 le concept d'assainissement est efficace au sens de l'art. 41b, al. 2, OPP 2 (cf. point 5.6).

### 9.2 Reprise de la fondation collective Progressa Pool

En vertu du contrat de reprise signé en juin 2007 entre la Fondation collective Vita et la Fondation collective Progressa, la Fondation collective Vita a repris au 1<sup>er</sup> janvier 2008 tous les contrats d'adhésion Progressa Pool conclus pour des durées allant au-delà du 31 décembre 2007.

Dans le rapport de reprise du 28 mai 2008, l'expert agréé en matière de prévoyance professionnelle confirme que lors de l'exécution du contrat de reprise et au regard du bilan actuariel en date du 31 décembre 2007, les prestations dûment acquises par les destinataires ont été préservées dans les fondations et n'ont pas été amputées.

Dans sa confirmation du 23 septembre 2008, l'organe de contrôle atteste du transfert en bonne et due forme des contrats d'adhésion et certifie que les montants transférés correspondent au moins à la valeur de l'ensemble des droits acquis selon la LPP.

Le regroupement des deux fondations a été approuvé par l'autorité de surveillance dans son courrier du 3 décembre 2008.

La reprise des contrats d'adhésion Progressa Pool est présentée en détail dans les évolutions des capitaux correspondantes (capital d'épargne, mesures spéciales, fonds libres des caisses de prévoyance, réserves de fluctuation de valeurs, réserves de contributions des employeurs). Les chiffres de l'exercice précédent ne tenant pas compte de la Fondation collective Progressa, une comparaison de l'activité opérationnelle s'avère donc limitée.

## 10 Événements postérieurs à la date du bilan

Aucun.

## Rapport de l'organe de contrôle au conseil de fondation

En notre qualité d'organe de contrôle, nous avons vérifié la légalité des comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe), de la gestion et des placements ainsi que des comptes de vieillesse de Fondation collective Vita pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2008.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, de la gestion et des placements ainsi que des comptes de vieillesse incombe au conseil de fondation, alors que notre mission consiste à les vérifier et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la comptabilité, à l'établissement des comptes annuels, aux placements et aux principales décisions en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. La vérification de la gestion consiste à constater si les dispositions légales et réglementaires concernant l'organisation, l'administration, le prélèvement des cotisations et le versement des prestations ainsi que les prescriptions relatives au principe de loyauté dans la gestion de fortune sont respectées. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, les comptes annuels, la gestion et les placements ainsi que les comptes de vieillesse sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Les comptes annuels présentent un découvert de CHF 940.1 millions et un degré de couverture de 87.4%. Les mesures prises sous sa propre responsabilité par le Conseil de fondation, avec le concours de l'expert en matière de prévoyance professionnelle, pour résorber le découvert, concernant les placements et l'information des bénéficiaires, sont présentées dans l'annexe aux comptes annuels. Sur la base de l'article 35a al. 2 OPP 2, nous devons constater dans notre rapport si les placements concordent avec la capacité de risque des caisses de prévoyance de la fondation collective en découvert. Selon notre appréciation, nous constatons que

- le Conseil de fondation assume activement sa tâche de gestion de manière conforme à la situation et explicite dans le choix d'une stratégie de placement appropriée à la capacité de risque donnée, telle qu'expliquée dans l'annexe aux comptes annuels sous chiffre 9.1;
- le Conseil de fondation a respecté les prescriptions légales en matière d'exécution des placements et a notamment déterminé la capacité de risque en appréciant tous les actifs et les passifs en fonction de la situation financière effective ainsi que de la structure et des développements à attendre dans l'effectif des assurés;
- les placements chez l'employeur correspondent aux dispositions légales;
- les placements sont en conformité avec les dispositions des articles 49a et 50 OPP 2 compte tenu des explications qui précèdent;
- les mesures visant à résorber le découvert ont été décidées par le Conseil de fondation avec le concours de l'expert en matière de prévoyance professionnelle, appliquées dans le cadre des dispositions légales et du concept de mesures et les obligations d'information ont été respectées;
- le Conseil de fondation a surveillé jusqu'ici l'efficacité des mesures visant à résorber le découvert. Il nous a en outre confirmé qu'il poursuit sa surveillance et adaptera les mesures en cas de changement de situation.

Nous constatons que la possibilité de résorber le découvert et la capacité de risque concernant les placements dépendent également d'événements imprévisibles, tels que les développements sur les marchés des placements et chez les employeurs.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA

Roland Sauter  
Expert-réviser  
Réviser responsable

Matthias Sutter  
Expert-réviser

Bâle, le 15 juin 2009

Fondation collective Vita

Case postale, CH-8085 Zurich  
Téléphone +41 (0) 44 628 28 28  
[www.vitafondation.ch](http://www.vitafondation.ch)

49825-0906

fondation collective  
vita